

Chers parents,

Nous espérons que vous êtes, ainsi que vos proches, en bonne santé dans ce contexte si particulier.

Voici des informations importantes et quelques nouveautés suite au nouveau protocole en vigueur.

Protocole sanitaire du 30 octobre 2020

Rôle des parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

- ➔ Prise de température avant le départ pour l'école. Vous vous engagez à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- ➔ Les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. La famille en informe la directrice.
- ➔ Fourniture de mouchoirs jetables, d'une gourde ou petite bouteille d'eau.
- ➔ Port du masque et désinfection des mains obligatoires pour toute personne entrant dans l'enceinte de l'école (gel hydroalcoolique à disposition).
- ➔ Accès aux bâtiments scolaires limité au strict nécessaire.

Port du masque : il est maintenant **obligatoire pour tous les enfants de l'école élémentaire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs**. Les masques sont fournis par les familles.

Nous le savons tous, le port du masque est contraignant, et, mal utilisé, il peut créer plus de risques. Une formation a donc été réalisée en classe par les enseignants, en ce début de semaine. Nous vous demandons de relayer cette formation auprès de votre enfant (*on ne touche pas son masque, on l'enlève par les élastiques, on le porte bien sur son nez, on ne joue pas avec, on ne le prête pas aux camarades ...*).

A ce jour, nous n'avons que 30 masques enfants disponibles au sein de l'école, réservés aux oublis ou aux personnes ne pouvant pas financièrement s'en procurer.

Il sera nécessaire de prévoir **2 masques par jour**. Vous avez la liberté d'opter pour le masque lavable ou le masque jetable.

Pour les enfants mangeant à la cantine : nous vous demandons de mettre le masque pour l'après-midi dans une pochette propre, dans le cartable de votre enfant. Le changement entre le masque du matin et celui de l'après-midi se fera en classe lors du retour de la pause méridienne.

Distanciation et limitation du brassage :

Dans les écoles, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos.

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise.

Organisation école

Pas de changement d'horaires pour l'entrée et la sortie des élèves, mais 2 points différents :

Portail école :

- CP (Mme Guingouain)
- CE1 (Mme Georget / Mme Torres)
- CP/CE1 (Mme Barat-Charpentier / M. Janot)
- CM1/CM2 (Mme Klein / M. Janot)

Petite porte face cantine

- CE2 (Mme Hascouet / Mme Torres)
- CE2/CM2 (Mme Hentry)
- CM1/CM2 (Mme Morcillo / M. Janot)

Récréations : Les récréations se feront en décalé selon deux groupes (les mêmes qu'à la cantine et qu'au périscolaire), à savoir :

Groupe 1 : 3 classes (CP – CP/CE1 – CE1)

Groupe 2 : 4 classes (CE2 – CE2/CM2 – 2 classes de CM1/CM2)

Pause méridienne

Mise en place de 2 services (selon les groupes).

Aucune modification d'horaires pour les 3 classes du groupe 1 (CP – CP/CE1 – CE1).

Modification des horaires pour les classes du groupe 2 (CE2 – CE2/CM2 – 2 classes de CM1/CM2) :

- **Sortie : 12h25**
- **Reprise des cours : 14h00 (accueil à partir de 13h50)**

Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine, la sortie et le retour à l'école se feront via le portail de l'école.

Nettoyage et désinfection : aération (avant l'arrivée des élèves, lors des récréations, pendant la pause méridienne, à raison de 15 min toutes les deux heures au minimum) et désinfection des points de contact plusieurs fois par jour.

L'application des gestes barrières sera continuée, avec une vigilance accrue : lavage des mains à l'arrivée et au moment des récréations, avant et après la cantine, gel hydroalcoolique aussi souvent que nécessaire en classe (après avoir éternué, s'être mouché...).

Attestations : un justificatif de déplacement scolaire, avec le cachet de l'école vous a été envoyé vendredi 30 octobre par mail, afin de pouvoir justifier vos déplacements aux heures d'entrée et de sortie de l'école.